

**VILLE D'AMBOISE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2020**

Le Conseil Municipal a été convoqué en Mairie d'Amboise, le 31 janvier 2020, pour la séance du 06 février 2020.

Le Conseil Municipal a siégé, salle du Conseil Municipal, le jeudi six février deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

**Membres présents** : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADÉ, M. BERDON, Mme SANTACANA, M. DURAN, M. LEVRET, Mme LAUNAY, M. LEVEAU, Mme CHAMINADOUR, Mme GLEVER, Mme DE PRETTO, M. VERNE, M. DEGENNE, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, M. GALLAND, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE.

**Absents Excusés** : Mme VENHARD a donné pouvoir à Mme GAUDRON, Mme BATAILLON a donné pouvoir à Mme GUERLAIS, M. BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à M. BOUTARD, M. PEGEOT, M. MICHEL, Mme LEBLOND.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Éric DEGENNE

**ORDRE DU JOUR**

**FINANCES**

- 20-14 : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif  
et du Compte de Gestion 2019 au Budget Primitif 2020 de la Ville d'Amboise page 02
- 20-15 : Fixation des taux d'imposition 2020 page 03
- 20-16 : Vote du Budget Primitif 2020 de la Ville d'Amboise page 04
- 20-17 : Convention d'objectifs et de moyens - Subvention supérieure à 23 000 euros page 11
- 20-18 : Provision pour créances compromises page 12

**INTERCOMMUNALITÉ**

- 20-19 : Convention de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition  
du logiciel OPUS page 13

**VOIRIE**

- 20-20 : Convention de groupement de commandes Travaux de voirie et réseaux divers page 15
- 20-21 : Convention de groupement de commandes Eclairage Public page 16

**STATIONNEMENT**

- 20-22 : Dépénalisation du stationnement - Bilan des Recours Administratifs  
Préalables Obligatoires (RAPO) page 17

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS**

page 19

**QUESTIONS DIVERSES**

M. GUYON : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Alors nous allons entrer tout de suite dans le vif du sujet qui est la présentation et le vote du budget primitif de la Commune d'Amboise. Et je vais donner la parole à Chantal ALEXANDRE pour la détermination et la reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 au Budget Primitif 2020 de la Ville d'Amboise.

**DÉTERMINATION ET REPRISE DES RÉSULTATS PREVISIONNELS  
DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019  
AU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA VILLE D'AMBOISE**

Mme ALEXANDRE : On vous propose de reprendre les résultats prévisionnels du CA 2019, à savoir un excédent de fonctionnement 3 623 213,58 euros et un déficit d'investissement de 1 109 284,64 euros. On va reprendre ce qu'on appelle les restes à réaliser. En dépenses, nous avons en 2019, 945 484,99 euros et en recettes 1 382 262,92 euros. On va vous proposer d'affecter en section d'investissements au compte excédent de fonctionnement qui a totalisé 672 506,79 euros et en résultats d'investissements reportés le déficit prévisionnel à savoir les 1 109 284,64 euros. Il nous reste à affecter en fonctionnement le résultat de fonctionnement reporté qui se chiffre à 2 950 706,87 euros. Il conviendra de redélibérer quand le CA sera approuvé puisque les comptes risquent éventuellement d'être modifiés.

M. GUYON : Acceptez-vous ces propositions ? S'il n'y a pas d'interventions je mets aux votes tout de suite. Vote pour ? Abstentions ? 7 abstentions. Je vous remercie.

POUR : 23

ABSTENTIONS : 7 voies (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, M. GALLAND, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE, Mme BATAILLON, M. BOUCHEKIOUA)

**DÉLIBÉRATION**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2019, soit :

* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de	3 623 213.58 €
* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de	1 109 284.64 €

au Budget Primitif 2020.

Lors du vote du Budget Primitif 2020, les restes à réaliser sont également repris :

* en dépenses pour un montant de	945 484.99 €
* en recettes pour un montant de	1 382 262.92 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2020 :

en section d'investissement

* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de	672 506.71 €
--	--------------

- \* au compte D001 « résultat d'investissement reporté » un montant de 1 109 284.64 €  
en section de fonctionnement.
- \* au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 2 950 706.87 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

M. GUYON : Nous allons fixer tout de suite, puisqu'avant de fixer un budget il faut au moins que nous ayons une partie des recettes, et nous allons fixer tout de suite les taux d'imposition. Les taux des impôts locaux, ça se fait en parallèle au vote du budget primitif. Il y a donc le taux de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti. A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités l'état se rapportant à la notification des bases d'imposition, c'est la raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73/111 du BP à hauteur de 7 445 297 revêt le caractère de prévision. Il vous est donc proposé de maintenir les taux d'imposition qui étaient en vigueur l'an dernier. C'est-à-dire pour la taxe d'habitation, 17,79%, pour la taxe foncière sur le bâti 26,17 % et pour la taxe foncière sur le non bâti 77,84 %. Je vais passer tout de suite aux votes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre, pas d'abstention, c'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités territoriales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73111 du Budget Primitif 2020, à hauteur de 7 445 297 €, revêt le caractère de prévision.

Il vous est donc proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2019 :

	<b>Taux 2020</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>17,79 %</b>
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	<b>26,17 %</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	<b>77,84 %</b>

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 VILLE D'AMBOISE

M. GUYON : Je vais vous présenter à présent le budget. Le débat d'orientation budgétaire que nous avons tenu il y a trois semaines nous a permis de poser le contexte dans lequel s'est construit ce budget, ainsi que les tendances et les priorités qui le sous-tendent. Ce budget est tout sauf anodin, puisqu'il est à la fois, pour un quart de ce budget, le dernier budget d'une mandature, et pour les trois quarts restants, le premier de la future mandature. Cette particularité nous a amené à construire un budget qui, à la fois respecte les choix faits par les électeurs en 2014, en termes de projets pour Amboise et il ne compromet pas des projets à venir issus du scrutin des 15 et 22 mars prochains. Je l'ai déjà dit mais je le répète, je suis plutôt fier de laisser la commune dans un excellent état sur un plan financier mais aussi quant à l'organisation des services et quant aux moyens dont ils sont dotés. Pour ce qui concerne également les relations que nous avons avec l'ensemble des partenaires avec lesquels la ville travaille au quotidien. Je veux parler de la Communauté de Communes, du Département, de la Région, des services de l'Etat mais également des bailleurs sociaux. Sans polémiquer inutilement, je dis tranquillement que la Ville est dans un état qui n'a aucune commune mesure avec l'état dans lequel nous l'avons trouvée en 2001, c'est-à-dire impécunieuse, désorganisée, sans boussole et isolée. Sur le plan budgétaire, c'est un travail de rigueur que nous avons entrepris et qui a porté ses fruits. Mais la rigueur ce n'est pas la sécheresse, c'est le sérieux. Et il faut être sérieux quand on gère une collectivité comme Amboise et vous verrez tout à l'heure avec un budget global de 27 millions d'euros, on ne peut pas se permettre de blaguer. Tout ça c'est le fruit d'un travail collectif qui a porté sur la réorganisation interne, sur nos mutualisations avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et notre capacité à trouver des économies et des ressources nouvelles. Tout cela vient confirmer que notre stratégie était et est la bonne, notamment celle qui a consisté à renégocier sans relâche des contrats, à rechercher de la performance dans l'action publique, à interroger nos fonctionnements, à remettre en cause des choix si nécessaire, à réaliser des investissements qui produisent à la fois une baisse d'émission de CO2 et une baisse des dépenses de fonctionnement.

Vous l'avez compris, malgré les particularités propres à l'année électorale 2020, c'est un budget dont je suis particulièrement fier et pour lequel on peut féliciter et remercier celles qui le construisent avec force patience chaque année : Chantal ALEXANDRE mon Adjointe aux Finances, Carine DELÉTANG la Directrice Générale des Services, Evelyne COUHÉ la Directrice des Finances. Ainsi, il est possible de retenir quelques grands chiffres et indicateurs de ce budget 2020 :

- Un budget total de 27 124 388.50 euros en hausse globalement de 7,5% par rapport à 201.
- Les charges de personnel constituent toujours la première des dépenses, pour un total de 9 681 206 euros, en hausse seulement de 0.47%. Ce poste représente donc 35.7 % du budget global contre 38% l'an dernier et 41% en 2018. Il y a donc des dépenses de fonctionnement très maîtrisées en hausse de 0.58%.
- Des recettes de fonctionnement en hausse de 2.95%.
- Un delta recettes réelles / dépenses réelles qui s'améliore largement.
- Une légère hausse des dotations et participations.
- Un virement à la section d'investissement supérieur à 3 millions d'euros.
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement : 4 900 000 euros prévus, dont 4 millions de nouveaux projets.
- Un recours quasi nul à l'emprunt : 68 000 euros d'emprunt nouveau pour 1 160 000 euros de remboursement du capital, limitant la charge financière qui pèse sur la section de fonctionnement en baisse de 30 000 euros.
- Et enfin des taux d'imposition communaux stables en 2020, comme ils le sont depuis 2005.

Cette gestion, que vous me permettrez de nouveau de qualifier d'excellente, nous permet de porter des projets importants pour les amboisiens et de rendre les services que les citoyens attendent. Comme les années précédentes, la construction du budget a été guidée par quelques grands principes, simples, qui sont les fils conducteurs de notre action :

- Le respect de nos engagements,
- Le soutien aux actions qui permettent d'une part le développement de la ville et d'autre part sa cohésion,
- Le portage d'investissements structurants pour Amboise, et bien souvent aussi pour le territoire communautaire dans son ensemble,
- L'amélioration du cadre de vie des amboisiens.

Malgré les années compliquées que nous avons traversées sur le plan financier et malgré les incertitudes qui continuent de marquer l'avenir, je vous ai proposé une stabilité des taux pour la quinzième année consécutive, stabilité que vous venez d'accepter.

Nous serons désormais prudents quant à la fiscalité que l'on sait peu dynamique à Amboise depuis plusieurs années, même si les droits de mutation démontrent le dynamisme immobilier de la commune, de façon globale. La prudence est d'ailleurs de mise pour la construction de ce budget comme des précédents.

Les dépenses de communication, de fête et cérémonies sont logiquement prévues en nette baisse, le budget 2019 ayant été marqué par les festivités autour des 500 ans de la mort de Léonard de Vinci. De la même manière, les financements publics et privés obtenus à ce titre l'an dernier impliquent une baisse de recettes, de BP à BP, de 2019 à 2020.

Les modifications d'organisation entre la Ville et la Communauté de Communes impactent également plusieurs chapitres en dépenses et en recettes, mais sans modifier l'équilibre global. Hormis ces éléments marquants sur la section de fonctionnement, c'est donc d'abord la stabilité qui est le marqueur de ce budget qui est celui de la continuité de l'action.

Le budget 2020, proposé à votre vote ce soir, est donc un budget stable et sérieux, mais c'est aussi un budget de cohésion sociale, d'avenir et de responsabilité.

Un budget de cohésion sociale d'abord, cohésion au sens large par le soutien que nous apportons au CCAS, à l'ensemble des associations qui maillent le territoire communal et qui sont l'une des bases de ce tissu de citoyenneté. Cohésion aussi par la poursuite des actions menées en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'agenda programmé que nous avons voté il y a 5 ans. Cohésion à travers les actions de prévention déclinées par le budget du CLSPD, les actions relatives au Sport-Santé, la mise en place du Projet de Réussite Éducative qui vient compléter les efforts réalisés dans le cadre de la Politique de la Ville en direction des quartiers dits prioritaires. Enfin, ce budget acte la création de la Maison de Santé sur le site de l'ex centre principal de secours, Rue du Cardinal Georges d'Amboise. En 2020, notre ville sera donc solidaire, ouverte et inclusive.

Ensuite, un budget d'avenir avec l'achat du bâtiment destiné aux archives sur le site de la Boitardière et qui permettra de les valoriser et de les abriter des crues bien évidemment. Avec la création de la Tour d'Or Blanc qui sera le phare de la viticulture locale et des emplois que porte l'appellation sur notre territoire, mais qui permettra également de valoriser un quartier qui est celui du Bout des Ponts.

Avec des investissements importants pour les services communaux, notamment en matière de véhicules, et en 2020 notre ville va donc continuer à s'équiper, à s'embellir et à se structurer.

Un budget de responsabilité enfin puisque nous poursuivrons le chantier d'investissement dans les écoles, notamment leur isolation : ce sera le tour de l'école Anne de Bretagne dès les vacances de printemps. Le remplacement des lampes énergivores sera poursuivi, dans la logique du « éclairer juste et bien » et l'ultime chaudière au fuel sera supprimée dans quelques semaines. La ville investira aussi dans les vélos électriques testés en location l'an dernier, tandis que le travail se poursuit avec les parents d'élèves sur la manière d'organiser les déplacements domicile/école à pieds ou à vélo de façon sécurisée. La question du développement durable irriguera ainsi l'ensemble

de nos politiques publiques, une démarche renforcée par notre participation au service commun créée le mois dernier. En 2020, notre ville sera donc encore plus durable et exemplaire.

Ces choix de cohésion sociale, d'investissements d'avenir et de responsabilité sont ceux de la Majorité Municipale que j'ai conduit depuis un certain nombre d'années.

Ce budget portera à nouveau la marque de la mutualisation avec la Communauté de Communes, puisque la mise en place de services communs se poursuit, le dernier en date étant celui du Développement Durable.

Ce dernier budget de la mandature est donc dans le droit fil des précédents.

Il n'y a donc, comme cela m'a été dit le mois dernier mon cher Thierry BOUTARD, pas d'embarquée. Et c'est heureux car un budget implique un pilotage précis et souple, sans embarquée.

Le budget soumis à votre vote ce soir porte une partie de nos engagements de 2014. Une partie seulement car l'essentiel a été réalisé lors des années précédentes.

Il porte des priorités claires et continue de nous permettre d'adapter notre commune aux enjeux d'aujourd'hui et de demain que sont la transition écologique et énergétique, le développement des mobilités alternatives et le déploiement du numérique. J'en profite pour remercier François CADÉ qui a fait le déplacement à Martigues et qui nous a ramené un beau « 3 @ ». Voilà la Ville d'Amboise vient d'être médaillée Ville Internet avec 3 arobases.

En conclusion, par sa construction prudente, ce budget ne compromet pas l'avenir, il désendette la ville et assure la stabilité des taux de fiscalité. Cette prudence nous protège des mauvaises surprises desquelles nous ne sommes jamais à l'abri. Cette prudence et ce réalisme me permettent d'affirmer qu'il est à la fois sincère et véritable et j'ose dire un super budget.

C'est maintenant Chantal ALEXANDRE qui va vous présenter ce budget de façon détaillée et puis vous pourrez alors intervenir une fois que les chapitres auront été terminés.

Mme ALEXANDRE : Avant les chiffres, quelques mots. Le contexte je vous rappelle vite fait stabilité des dotations de l'Etat et suppression de la taxe d'habitation pour la majorité des ménages. Nos ressources restent dynamiques grâce notamment aux mutualisations des services avec la CCVA, aux droits de mutation qui cette année ont été particulièrement élevés et aux produits des services. Cette année, nos priorités en matière de budget c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un maintien d'un haut niveau d'investissement et on vous l'a dit depuis 2005 pas d'augmentation des taux de fiscalité. Je rappelle quand même que les bases, elles, vont augmenter de 0.9 % donc sur la feuille d'impôts ça va quand même augmenter. Et pas d'augmentation de la dette. Je dirai même que la dette va encore diminuer. Une vision un peu schématique. Là on est que sur les opérations réelles donc les recettes tiennent compte du résultat reporté. Les recettes c'est 19 000 000 d'euros. Les dépenses c'est 15 600 000. Ça nous permet un autofinancement de 3 300 000 qui avec des recettes réelles d'investissement à 3 800 000 nous permettent donc de répondre à nos dépenses réelles d'investissement de 6 000 000 et de rembourser largement le capital de la dette qui est de 1 100 000. Une répartition par fonction, ce qu'on appelle une répartition par service. Donc notre principal pôle de dépenses, c'est l'enfance jeunesse. Les moyens généraux ça correspond à ...qu'est-ce qu'il y a Monsieur BOUTARD ?

M. BOUTARD : Vous n'avez pas pris les restes à réaliser dans votre premier tableau ?

Mme ALEXANDRE : Non.

M. BOUTARD : Non parce que je le voyais ....

Mme ALEXANDRE : Donc c'est l'enfance jeunesse à 17 %, ensuite l'aménagement urbain 16%, on a le sport 9%. On a les dépenses de fonctionnement essentiellement là. La culture 8%, l'économie ce n'est pas dans nos compétences mais normalement on y est à 5 %, la sécurité la salubrité 4%, le CCAS et les actions sociales 4% et on a des opérations non ventilables pour 3%. Donc si on voit les

dépenses de fonctionnement, je vais vous les énumérer par chapitre. On les votera au global je pense à la fin. Donc on a un total de 19 462 000 avec des charges à caractère générale de 4 243 000 quasiment stables. Des charges de personnel à 9 680 000, l'atténuation des produits on est à 157 000 ...Le 65 c'est les associations 1 300 000 avec une augmentation de 3%, les charges financières l'intérêt de la dette 210 000 donc en baisse, les charges exceptionnelles 24 000, le virement à la section d'investissement sera de 3 000 000. On a prévu des dépenses imprévues ce qui est effectivement une nouveauté parce qu'on n'avait pas réussi à en mettre jusqu'à présent et on a des opérations d'ordres pour 791 000 euros.

Les recettes c'est essentiellement nos impôts donc 7 400 000, les autres taxes fiscales 2 900 000, les dotations de participation c'est 3 100 000, produits des services 2 100 000, atténuation des charges 230 000 et on a 92 000 d'autres produits de gestion. La fiscalité, comme vous le voyez, les taux sont inchangés et on a une évolution de la fiscalité des ménages. Donc depuis 2014, faut se méfier de la flèche, elle a l'air de bien monter mais elle n'est pas si dynamique que ça. Donc les recettes, on a produit des services je viens de le dire 2 100 000, impôts et taxes quand on regroupe les deux ça fait 10 000 000. Les dotations je l'ai dit 3 000 000. Les autres produits 98 000 euros, atténuation des charges 230 000 donc on a un peu de produits financiers 13 000 euros, les opérations d'ordres 462 000 euros et on a un résultat de 2 800 000. Ça c'est pour le fonctionnement.

Concernant l'investissement, on commence par les recettes. On a des subventions à hauteur de ..., un emprunt qui sera de 67 000, on appelle ça un emprunt d'équilibre puisque à priori si tout se passe normalement on n'aura pas besoin de le faire tomber ...On a des immobilisations financières 213 000 euros dont le VVF, les dotations c'est 706 000 euros, l'excédent de fonctionnement 672 000 euros, produits de cession donc là je vous ai mis entre parenthèses c'est la Marnière effectivement. On l'a inscrit puisqu'on a les actes qui vont bien. ...le virement à la section de fonctionnement donc on l'a vu 3 000 000 et des opérations d'ordres pour 791 000 euros. Là on a les restes à réaliser pour 1 382 000 euros.

Donc les investissements, le Maire vous a dit 4 000 000 d'investissements nouveaux, 900 000 le reste à réaliser. Vous voyez on est à 4 ou 5, 6 millions de prévu et on réalise entre 3 à 4 millions à chaque fois.

M. GUYON : Les principaux investissements. Là ce qu'on peut retenir quand même c'est que l'emprunt, on ne peut pas dire qu'il est dérisoire, quand on dit 67 000 euros d'emprunt alors que des villes de notre strate emprunte entre 1 et 2 millions d'euros. Notre ratio va encore s'améliorer.

En investissement, on a la requalification de la Rue Victor Hugo, tant attendue. C'est un début 650 000 euros. L'entretien courant de voirie 255 000 euros, le remplacement des éclairages énergivores là c'est un programme régulier 100 000 euros cette année. Et puis la dernière tranche de la nouvelle signalétique, elle n'est pas posée encore complètement pour 150 000 euros. La rénovation énergétique des bâtiments scolaires, nous faisons entre autres la toiture de Anne de Bretagne donc pour cette année 378 000 euros d'investissement et là on peut dire que ce sont des investissements productifs d'économie d'énergie. L'entretien courant des bâtiments 90 000 euros. Les travaux d'accessibilité pour 125 000 euros, même chose il s'agit d'un programme pluriannuel pour lequel nous nous sommes engagés il y a un certain nombre d'années, et puis ce que j'ai noté tout à l'heure l'achat d'un bâtiment pour les archives que nous finançons pour moitié puisque nous allons partager les mètres carrés avec la Communauté de Communes, qui elle aussi va mettre ses archives à l'abri des inondations puisque le jour où la Boitardière va être inondée on n'aura plus beaucoup de soucis dans le centre-ville. L'aménagement de la cité scolaire qui se poursuit pour 200 000 euros inscrits cette année et le bassin de rétention des ormeaux avec des achats de foncières une réalisation 140 000 euros. L'achat d'un tracteur épaveuse, d'une nacelle et d'une bennette hybride pour 228 000 euros, des investissements en matériels et en logiciels informatiques pour 96 000 euros. On a donc un total de dépenses d'investissement de 7 661 419 euros.

Mme ALEXANDRE : Le Maire a parlé des ratios et effectivement je n'en ai pas parlé parce que ça me gênait un peu de parler des ratios sur un BP, ce sera à la future municipalité de comparer sur

les comptes administratifs. Là on a les chiffres réels. En tout cas pour les ratios du BP ils sont tous quasiment, à l'exception d'un, tous dans le vert.

M. GUYON : Il faut savoir que les services de l'Etat commencent à prévenir les maires quand on atteint 8 ans de ratio de désendettement alors qu'on est à 4 ans. On peut dire qu'on est confortable et pour l'instant, je dis bien pour l'instant, tout va bien.

Mme ALEXANDRE : Donc on va terminer par les dépenses d'investissement. On a donc en immobilisation incorporelle 72 000 euros, subventions d'équipements 64 000 euros, le 21 et le 23 c'est les travaux 2 millions 100 et 1 million 7, les dotations 3 400 euros, le capital de la dette 1 million 100, les opérations d'ordre 462 000...j'en profite pour répondre à M. GALLAND qui nous avait demandé en 2019. Donc on avait budgété 500 000 euros et on avait réalisé 529 763 euros, là on budgète 432 000 on verra combien on va réaliser. Et puis un solde d'exécution 1 100 000.

M. GUYON : Les travaux en régie sont toujours au plus près.

Mme ALEXANDRE : On arrive à 7 600 000.

M. GUYON : 7 600 000. Est-ce qu'il y a des interventions avant de passer au vote ? Oui Thierry BOUTARD.

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire, plusieurs points. Effectivement, pour les propos de Chantal ALEXANDRE sur les ratios, le plus intéressant serait le Compte Administratif que sur le Budget Primitif qui peut encore s'ouvrir encore des annonces de l'INSEE. On est passé en dessous de 13 000 pour le nombre d'habitants. Plus ça va moins on en a et plus ça va plus on a de maisons.

M. GUYON : On voit que les droits de mutation augmentent ça veut dire que les transactions immobilières augmentent aussi et les constructions également donc a du mal à comprendre l'INSEE.

M. BOUTARD : Un peu difficile à comprendre. Monsieur le Maire dans votre propos introductif vous avez abordé plusieurs sujets. Effectivement, ce soir le Budget Primitif ne fait pas état de nouveaux projets. Ce sont des projets dont on a discuté, qui sont des travaux que vous aviez annoncés, essentiellement sur la part des investissements que vous aviez annoncé au début de la mandature et nous arrivons à la continuité et à la fin d'une grande partie de ces travaux. On a voté les taux d'imposition comme l'année dernière, comme les années précédentes, qui n'évoluent pas mais justement comme le dit Chantal ALEXANDRE ce n'est pas parce qu'ils n'évoluent pas que les impôts des amboisiens n'augmentent pas. Mais là je ne vais pas faire de la redondance mais il faut quand même que les amboisiens sachent que ce n'est pas nous qui définissons les bases. On ne définit que les taux. Sur la fiscalité et son dynamisme, je crois qu'on a déjà fait à peu près les mêmes constats, on a une ville qui a un dynamisme fiscal un peu lent, un peu difficile parfois. On observe justement que les impôts directs et taxes ne couvrent que 50 % des dépenses de fonctionnement ce qui est une moyenne assez logique. Mais il faut aussi que les amboisiens sachent que les impôts et taxes ne financent que 50 % du fonctionnement, ce qui couvre d'ailleurs en grande partie les charges de personnel. Vous disiez que la précarité s'installait et on en a fait plusieurs fois ensemble le constat, entre autres avec la CCAS, et qu'il y a effectivement une vision sociale à avoir assez forte sur notre ville et quand je dis social, je serai presque tenté de rappeler ce que veut dire social. Parce que parfois on peut entendre que la politique sociale c'est presque un gros mot. Mais la politique sociale c'est celle qui concerne la société. Et on a un peu détourné le propos.

M. GUYON : Ce n'est pas sociétal, c'est social.

M. BOUTARD : C'est social. Et donc il faut aussi et pendant cette mandature on a voté quelques projets avec vous parce qu'ils répondent aux obligations légales. Je crois que c'est le grand constat aussi qu'il faut faire à la fin d'une mandature, c'est que les Conseils Municipaux sont souvent contraints par la loi dans leurs choix et si on reprenait ligne par ligne ce que l'Etat impose à la collectivité en dépenses, on pourrait être surpris sur le pourcentage de la latitude que les

municipalités peuvent avoir sur leur fonctionnement, et parfois même sur leur investissement. En tout cas, on peut relever deux choses. Au-delà des impositions législatives, il y a là aussi une volonté sociétale, c'est-à-dire que notre société évolue, notre société fait des demandes et je pense d'ailleurs qu'elles dépassent d'ailleurs très souvent les partis politiques, n'en déplaisent à certains lecteurs, mais elles dépassent souvent les partis politiques, entre autres sur des questions d'environnement, sur des questions de société ou sur des questions d'économie d'énergie. D'ailleurs les lois successives nous imposent de baisser notre consommation d'énergie et de plus en plus aussi, et l'Etat subventionne plus facilement les opérations d'isolation, de baisse des consommations d'énergie. Ce qui pourrait faire croire que ça nous fait faire des économies mais très souvent on rajoute une dépense en compensation et je pense entre autres sur les communautés de communes à GEMAPI. Vous avez parlé de la Tour d'Or Blanc, effectivement c'est un symbole pour la viticulture mais j'oserai dire effectivement c'est un symbole qui s'inscrit dans l'histoire de la Ville d'Amboise, de l'intégration de l'art contemporain dans notre ville et c'est aussi pour ça qu'on vous a suivi sur ce projet. Sur votre propos sur la mutualisation, je dirai la même chose qu'aux orientations budgétaires, pour le moment on n'en voit pas encore clairement les effets, parce qu'il faut qu'elle s'installe, parce qu'une mutualisation demande parfois des recrutements pour qu'elle soit efficace et qu'il faudra un peu de temps pour la mesurer au-delà des aspects financiers, c'est ce que vous avez dit aux orientations budgétaires, sur sa capacité à rendre un service au public ou à répondre à son service administratif au sein des collectivités. Voilà je vais refaire le même propos que l'année dernière : on peut reprendre ligne par ligne, chipoter pour 100 euros sur une ligne, pour 200 sur une autre. Je crois qu'il y a un élément que Madame ALEXANDRE n'a pas dit en préambule et dont on a parlé en Commission Finances, qui est l'explication de cette augmentation des budgets cette année qui passent à 27 millions. Il y a les droits de mutations effectivement, qui sont bénéfiques à plusieurs collectivités, mais de mémoire il y a aussi l'arrivée de subventions au préalable sur l'exercice 2019, avant la fin de l'exercice 2019, qui font augmenter les recettes de façon assez substantielles. Donc c'est un budget qui est en hausse de façon exceptionnelle, ne nous trompons pas. L'année prochaine, pour les successeurs, il pourra revenir à un chiffre un peu plus logique...

M. GUYON : Aujourd'hui c'est le budget 2020

M. BOUTARD : Oui mais cette augmentation elle s'explique. Il y a les droits de mutation effectivement mais il y a une augmentation des recettes dues à l'arrivée de subventions qui dotent un peu plus généreusement le budget. Sur le Fonctionnement, on ne va pas revenir sur chaque projet. On en a déjà voté les années passées et je le répète nous ne partageons pas toujours les mêmes points de vue. Je regrette un petit peu que celui de la rue Victor Hugo ne soit pas un peu plus expliqué dans le fond mais ça arrivera, on en a parlé en Commission Voirie ça arrivera. Et aujourd'hui on vote un budget sur la rue Victor Hugo sans connaître réellement les ...

M. GASIOROWSKI : Je vous ai expliqué le 30 janvier le déroulement.

M. BOUTARD : Tu nous as expliqué le déroulement oui.

M. GUYON : On commence par enfouir.

M. BOUTARD : Oui et c'est pour ça on est bien d'accord mais le budget qui est prévu il n'est pas que sur l'enfouissement, il est aussi sur l'aménagement et là, on ne sait pas bien vers quoi vous voulez conduire les travaux.

M. GUYON : On n'en est pas à donner la taille des crochets d'ardoise ni si c'est de l'inox ou du galva.

M. BOUTARD : Je n'en suis pas là non plus et je ne m'étais pas posé cette question d'ailleurs. Voilà Monsieur le Maire, sur ce budget nous nous abstiendrons effectivement, on ne partage pas toujours les mêmes points de vue sur les investissements. Voilà Monsieur le Maire ce que j'avais à vous dire en mon nom et en ceux de mes collègues.

M. GUYON : Alors sur l'augmentation du volume global du budget de cette année, bien évidemment il y a des recettes, des dotations qui le font augmenter mais les dépenses collent aussi aux recettes

et la ville investit beaucoup cette année avec un emprunt on va dire symbolique avec 67 000 euros alors que l'année dernière c'était 1 100 000. Ce qui nous permet de laisser quelque chose d'assez serein pour les suivants. J'ai eu l'occasion d'en parler avec deux ou trois personnes qui m'ont dit « Ah mais si, vous pouvez emprunter comme l'an dernier et puis vous en faites d'avantage » sauf qu'à un moment donné, il faut que les services et les entreprises puissent suivre et n'oublions pas non plus que si l'emprunt permet d'aider à réaliser davantage de choses que quand on n'emprunte pas, l'emprunt aujourd'hui c'est les impôts de demain parce qu'il faut rembourser.

Y'a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Vote contre ? Pas de vote contre. Abstentions ? 8 abstentions. Le reste pour, je vous remercie. Je vous redonne quand même les recettes et les dépenses de fonctionnement qu'on votera aussi. En recettes et en dépenses de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 19 463 000 et en dépenses et en recettes d'investissement à 7 660 000.

Je vous remercie mes chers collègues. J'en profite, ce n'est pas dans les délibérations mais je dis aux élus qu'il y a une Commission Générale à suivre dans la salle Gouverné tout à l'heure. Je compte sur votre présence.

M. BOUTARD : Merci Monsieur le Maire nous serons là.

POUR : 23

ABSTENTIONS : 7

### **DÉLIBÉRATION**

Le Budget Primitif 2020 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats prévisionnels 2019 font ressortir :

* Un excédent de fonctionnement estimé à	3 623 213.58 €
* Un déficit d'investissement estimé à	1 109 284.64 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2020 :

* En dépenses pour un montant de	945 484.99 €
* En recettes pour un montant de	1 382 262.92 €

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un programme d'investissement sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

#### **AU TOTAL :**

* Dépenses de fonctionnement :	19 462 968.87 €
* Recettes de fonctionnement :	19 462 968.87 €
* Dépenses d'investissement :	7 661 419.63 €
* Recettes d'investissement :	7 661 419.63 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le Budget Primitif 2020 de la Ville d'Amboise.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 EUROS**

M. GUYON : Je vais maintenant donner la parole à Brice RAVIER pour la convention d'objectifs et de moyens supérieure à 23 000 euros.

M. RAVIER : Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La commune d'Amboise entend poursuivre un soutien aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social. Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à 166 000 € pour le Centre Charles Péguy.

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'une convention entre la Commune et le partenaire précité. Cette convention doit permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de l'établissement.

Pour rappel : une convention pluriannuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 avec le Centre Charles Péguy a été signée le 6 mars 2017.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Est-ce que vous approuvez-vous l'attribution de cette subvention, prévue au Budget Primitif 2020 de la Commune d'Amboise ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ?

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire. Avant il y avait deux associations, maintenant il n'y en a plus qu'une.

M. GUYON : Oui. C'est bien.

M. BOUTARD : Je ne sais pas si c'est bien.

M. GUYON : Ça évite les tiraillements. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La commune d'Amboise entend poursuivre un soutien aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Ce soutien est particulièrement fort pour les associations à caractère social. Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- ♦ 166 000 € pour le Centre Charles Péguy.

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'une convention entre la Commune et le partenaire précité. Cette convention doit permettre l'établissement d'objectifs et la mise en lumière de l'intérêt public de l'établissement.

Pour rappel : une convention pluriannuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 avec le Centre Charles Péguy a été signée le 6 mars 2017.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve l'attribution de cette subvention, prévue au Budget Primitif 2020 de la Commune d'Amboise.

### **PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES**

M. GUYON : Myriam SANTACANA, provision pour créances compromises.

Mme SANTACANA : Vu la décision du Conseil Municipal par la délibération du 24 Février 2006 d'opter pour le régime budgétaire des inscriptions pour les provisions basées sur des risques réels,

Une créance existe pour la société DG URBAN (Villa Bellagio) de 50 004 € correspondant à la taxe de séjour perçue et déclarée en 2018 et 2019 et non reversée à ce jour,

Compte tenu des difficultés de recouvrement des titres émis, il apparaît prudent de provisionner cette créance,

Il est proposé de constituer une provision pour créances compromises répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 50 004 euros.

Ce montant fera l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et d'une recette au compte 15182 « Autres provisions pour risques » (opération budgétaire) » pour un montant 50 004 euros.

Ces écritures sont prévues au Budget Primitif 2020.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Rien ne nous aura été épargné avec ce site puisqu'à l'époque c'était Météor. Ils nous ont laissé une belle ardoise et ça continue avec la taxe de séjour. Mais il faut quand même qu'on le provisionne.

M. GALLAND : Monsieur le Maire, les 50 004 euros sont répartis sur les deux années, c'est moitié moitié ou il y a une année plus que l'autre ?

M. GUYON : C'est 2018 et 2019. Vous me pardonnez de ne pas faire le distinguo mais je pense que ça s'équilibre d'une année à l'autre donc il y a quand même de la fréquentation.

M. BOUTARD : Oui ça veut dire qu'il y a plus de 20 000 nuitées sur deux ans.

M. GUYON : Oui il y a de la fréquentation.

Mme ALEXANDRE : Ils vont peut-être finir par payer parce que jusqu'à présent on a réussi à les faire payer.

M. GUYON : C'est long, c'est dur mais on y arrive.

Mme ALEXANDRE : On croise les doigts.

M. BOUTARD : On peut faire un tout petit peu de tolérance parce que quand on voit de quoi ils ont hérité, dans la situation dans laquelle l'ancienne société Météor les a mis et on sait qu'il y a des conséquences pour un certain nombre de propriétaires, c'est vrai qu'on peut faire preuve d'un peu de tolérance. Mais quand même elles ont été encaissées.

M. GUYON : Et la situation dans laquelle le premier groupe a laissé un certain nombre d'artisans.

M. BOUTARD : Et de collectivités.

M. GUYON : Ah oui et de collectivités.

M. BOUTARD : C'est moins grave c'est l'argent du contribuable !

M. GUYON : Donc on provisionne quand même ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? On va provisionner cette somme.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Vu la décision du Conseil Municipal par la délibération du 24 Février 2006 d'opter pour le régime budgétaire des inscriptions pour les provisions basées sur des risques réels,

Une créance existe pour la société DG URBAN (Villa Bellagio) de 50 004 € correspondant à la taxe de séjour perçue et déclarée en 2018 et 2019 et non reversée à ce jour,

Compte tenu des difficultés de recouvrement des titres émis, il apparaît prudent de provisionner cette créance,

Il est proposé de constituer une provision pour créances compromises répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 50 004 euros.

Ce montant fera l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et d'une recette au compte 15182 « Autres provisions pour risques » (opération budgétaire) » pour un montant 50 004 euros.

Ces écritures sont prévues au Budget Primitif 2020.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

### **CONVENTION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL OPUS**

M. GUYON : Evelyne LATAPY, parlez-nous de la convention de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition du logiciel OPUS.

Mme LATAPY : Le logiciel « Concerto V5 » était un logiciel utilisé par les communes de Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à la fois pour le périscolaire des communes mais aussi par le service jeunesse de Val d'Amboise, et permettait la facturation unique pour les quatre structures.

Ce logiciel est maintenant devenu obsolète (arrêt de la maintenance et de son évolution), nécessitant de réaliser la migration de Concerto V5 vers OPUS pour un coût global de 22 624 euros HT.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise s'étant engagée à mettre en œuvre les opérations d'investissement, la participation des communes peut être effectuée par fonds de concours.

L'investissement étant de 22 624 € , les fonds de concours seraient les suivants :

- 6 357 euros pour la commune d'Amboise,
- 787 euros pour la commune de Pocé sur Cisse,
- 1 759 euros pour la commune de Nazelles-Négron,
- Le solde de 13 720 euros resterait à la charge de la CCVA.

Afin de formaliser la participation de chaque structure, une convention a été rédigée.

- Approuvez-vous la convention de versement d'un fonds de concours entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et les communes d'Amboise, Pocé sur Cisse et Nazelles-Négron ?
- Autorisez-vous le Maire à signer la convention jointe ?

M. GUYON : Y a-t'il des interventions ? Je mets aux voix tout de suite. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas c'est donc adopté. Merci

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Le logiciel « Concerto V5 » était un logiciel utilisé par les communes de Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à la fois pour le périscolaire des communes mais aussi par le service jeunesse de Val d'Amboise, et permettait la facturation unique pour les quatre structures.

Ce logiciel est malheureusement devenu obsolète (arrêt de la maintenance et de son évolution), nécessitant de réaliser la migration de Concerto V5 vers OPUS pour un coût global de 22 624 euros HT.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise s'étant engagée à mettre en œuvre les opérations d'investissement, la participation des communes peut être effectuée par fonds de concours.

L'investissement étant de 22 624 € (FCTVA déduit), les fonds de concours seraient les suivants :

- 6 357,00 euros pour la commune d'Amboise,
- 787,00 euros pour la commune de Pocé sur Cisse,
- 1 759,00 euros pour la commune de Nazelles-Négron,
- Le solde de 13 720,00 euros resterait à la charge de la CCVA.

Afin de formaliser la participation de chaque structure, une convention a été rédigée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention de versement d'un fonds de concours entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et les communes d'Amboise, Pocé sur Cisse et Nazelles-Négron.
- Autorise le Maire à signer la convention jointe.

## **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**

M. GUYON : Michel pour la convention de groupement de commandes des travaux de voirie et réseaux divers.

M. GASIOROWSKI : La Commune d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise ainsi que les communes suivantes : Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Saint-Règle, Chargé, Limeray, Saint-Ouen-les-Vignes et Montreuil-en-Touraine ont recensé des besoins annuels de travaux de réfection de voirie.

La Ville d'Amboise serait désignée coordonnateur du groupement de commandes, chaque membre signerait ensuite son propre marché.

Les élus qui représenteront la Ville d'Amboise au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes seront désignés parmi les membres de la Commission d'appel d'offres, après le renouvellement du Conseil Municipal.

Cette délibération a été présentée en commission Voirie le 30 janvier 2020.

Acceptez-vous que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie tel que défini dans la convention jointe et qu'elle soit désignée coordonnateur du groupement ?

Autorisez-vous le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier ?

Je rajoute que la commune de Saint Règle a augmenté sa demande en travaux voirie. Elle est passée de 50 000 à 60 000 euros.

M. GUYON : Oui ça s'est fait au dernier moment.

M. GASIOROWSKI : Oui hier soir.

M. GUYON : S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix. Vote contre ? Abstention ? Il n'y en a pas, c'est adopté merci.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

La Commune d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise ainsi que les communes suivantes : Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Saint-Règle, Chargé, Limeray, Saint-Ouen-les-Vignes et Montreuil-en-Touraine ont recensé des besoins annuels de travaux de réfection de voirie.

Suite à ce constat, elles ont souhaité s'associer au sein d'un groupement de commandes afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs sur les prestations concernant la réfection de voiries communales et communautaires.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre les membres du groupement.

La Ville d'Amboise serait désignée coordonnateur du groupement de commandes et procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un titulaire.

A l'issue de la consultation réglementaire des entreprises, les offres seraient examinées et sélectionnées par la Commission du groupement de commandes spécialement créée à cet effet, composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement

ayant voix délibérative. Chaque membre du groupement signerait ensuite son propre marché, le notifierait et s'assurerait de son suivi et de sa bonne exécution.

Les élus qui représenteront la Ville d'Amboise au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes seront désignés parmi les membres de la Commission d'appel d'offres, après le renouvellement du Conseil Municipal.

Cette délibération a été présentée en commission Voirie le 30 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie tel que défini dans la convention jointe et qu'elle soit désignée coordonnateur du groupement.
- Autorise le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier.

### **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – ECLAIRAGE PUBLIC, ECLAIRAGE SPORTIF ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE**

M. GUYON : Toujours Michel, convention de groupement de commandes pour l'éclairage public, l'éclairage sportif et les illuminations de fin d'année.

M. GASIOROWSKI : La Commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) ont recensé des besoins similaires en termes de fourniture, pose, entretien et maintenance de leur parc d'éclairage public respectif, d'éclairage sportif et illuminations de fin d'année.

La CCVA serait désignée coordonnateur du groupement de commandes, chaque membre du groupement signerait son propre marché. Là aussi, les élus qui représenteront la Ville d'Amboise au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes seront désignés parmi les membres de la Commission d'appel d'offres, après le renouvellement du Conseil Municipal

Cette délibération a été présentée en commission Voirie le 30 janvier 2020.

Acceptez-vous que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture, pose, entretien et maintenance d'éclairage public, d'éclairage sportif et illuminations de fin d'année, tel que défini dans la convention jointe ?

Acceptez-vous que la CCVA soit désignée coordonnateur du groupement ?

Autorisez-vous le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier ?

M. GUYON : Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Adopté. Merci.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

La Commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) ont recensé des besoins similaires en termes de fourniture, pose, entretien et maintenance de leur parc d'éclairage public respectif, d'éclairage sportif et illuminations de fin d'année. Suite à ce constat, elles ont décidé de s'associer, au sein d'un groupement de commandes, afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs, sur ces prestations.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre les membres du groupement.

La CCVA serait désignée coordonnateur du groupement de commandes et procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un titulaire.

A l'issue de la consultation réglementaire des entreprises, les offres seraient examinées et sélectionnées par la Commission d'attribution du groupement de commandes spécialement créée à cet effet, composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

Chaque membre du groupement signerait ensuite son propre marché, le notifierait et s'assurerait de son suivi et de sa bonne exécution.

Les élus qui représenteront la Ville d'Amboise au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes seront désignés parmi les membres de la Commission d'appel d'offres, après le renouvellement du Conseil Municipal.

Cette délibération a été présentée en commission Voirie le 30 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture, pose, entretien et maintenance d'éclairage public, d'éclairage sportif et illuminations de fin d'année, tel que défini dans la convention jointe.
- Accepte que la CCVA soit désignée coordonnateur du groupement.
- Autorise le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier.

### **DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT BILAN DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)**

M. GUYON : Alain DESHAYES, dépénalisation du stationnement.

M. DESHAYES : La mise en place de la dépénalisation du stationnement payant le 1er janvier 2018 a apporté des modifications dans la gestion du stationnement sur voirie mais également dans la gestion des contestations qui est désormais une compétence revenant à la ville dont relève l'agent assermenté ayant établi l'avis de paiement du Forfait Post-Stationnement dit FPS. S'agissant de la contestation, elle prend la forme d'un recours administratif préalable obligatoire dit RAPO qui doit être déposé et géré par la Commune d'Amboise. Deux agents traitent quotidiennement ces recours, à la fois « papiers » et ceux dématérialisés, en lien avec la police municipale.

En application des dispositions issues de l'article R2333, l'autorité compétente doit établir un rapport annuel dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux recours administratifs préalables obligatoires qui sont intervenus.

Ce même article indique que les informations devant figurer dans le rapport annuel sont inscrites dans les tableaux figurant à l'annexe II du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces tableaux sont reportés en annexes de la délibération. Les chiffres inscrits sont ceux délivrés par IEM Group, prestataire de la Ville pour la gestion dématérialisée des FPS et des RAPO. S'agissant de la Ville d'Amboise, alors il est indiqué 102 mais c'est une erreur c'est 103 recours ont été reçus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 représentant 1,99% des 5 128 Forfaits Post Stationnement établis sur la même période.

Pour rappel, en 2018, il y avait eu 260 recours sur 6 241 FPS.

Acceptez-vous de prendre acte du bilan annuel 2019 ci-joint ?

M. GUYON : Quand on vous dit « Deux agents traitent quotidiennement ces recours », rassurez-vous ce n'est pas deux agents qui y passent toute la journée mais ça arrive un peu tous les jours.

M. BOUTARD : Simplement Monsieur le Maire, le rapport est assez amusant parce que les éléments d'explication, il y a plus d'autres que les éléments dans les explications. Dans les

explications, il y a plus de autres cas que les éléments qui sont proposés. A mon avis, il va falloir revoir à un moment donné...

M. GASIOROWSKI : Mais c'est le tableau qui veut ça.

M. BOUTARD : Mais je ne te dis pas que c'est les agents ou les élus, je dis juste et je pense que ça doit être très formaté comme rapport. Et c'est assez surprenant, donc on peut se poser la question c'est quoi tous ces autres cas.

M. GUYON : On n'arrive pas à mettre tout le monde dans les bonnes cases.

Mme ALEXANDRE : C'est comme aux élections vous savez avec les blancs, les nuls.

M. BOUTARD : J'espère qu'il n'y en aura pas plus pour la répartition sur les listes.

M. GUYON : Et on vous fait grâce des contestations et des courriers qui arrivent accompagnés de noms d'oiseaux.

M. BOUTARD : ça pourrait être intéressant dans le rapport. Non mais par contre Monsieur le Maire, l'agence à laquelle on adhère pour gérer, les choses se passent bien ?

M. GUYON : Oui.

M. BOUTARD : Parce qu'on avait, vous vous souvenez au début, on avait quelques craintes.

M. GUYON : Ça se passe plutôt bien.

M. BOUTARD : D'accord. Merci.

POUR : UNANIMITÉ

### **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R2333-120-5 et L2333-87,

La mise en place de la dépenalisation du stationnement payant le 1er janvier 2018 a apporté des modifications dans la gestion du stationnement sur voirie mais également dans la gestion des contestations qui est désormais une compétence revenant à la Ville dont relève l'agent assermenté ayant établi l'avis de paiement du Forfait Post-Stationnement (FPS).

S'agissant de la contestation, elle prend la forme d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) qui doit être déposé et géré par la Commune d'Amboise.

2 agents traitent quotidiennement ces recours, à la fois « papiers » et ceux dématérialisés, en lien avec la police municipale.

En application des dispositions issues de l'article R2333-120-5 du C.G.C.T., l'autorité compétente doit établir un rapport annuel dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux recours administratifs préalables obligatoires qui sont intervenus.

Ce même article indique que les informations devant figurer dans ce rapport annuel sont inscrites dans les tableaux figurant à l'annexe II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces tableaux sont reportés en annexes de la délibération. Les chiffres inscrits sont ceux délivrés par IEM Group, prestataire de la Ville pour la gestion dématérialisée des FPS et des RAPO.

S'agissant de la Ville d'Amboise, 102 recours ont été reçus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 représentant 1,99% des 5 128 Forfaits Post Stationnement établis sur la même période.

Pour rappel, en 2018, il y avait eu 260 recours sur 6 241 FPS.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte de prendre acte du bilan annuel 2019 ci-joint relatif aux recours administratifs préalables obligatoires.

## INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS

### *Contrat*

- Pour la maintenance du logiciel MUNICIPAL avec la société LOGITUD pour un montant annuel de 540,85 € HT.
- Avec l'école de musique et de théâtre Paul Gaudet pour l'organisation d'un spectacle « La Petite Fabrique du Monde » qui aura lieu le 12 février 2020.

### *Avenant*

- Avenant n°3 au marché 1326/16 de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la cité scolaire « le Clos des Gardes ». L'avenant a pour objet le changement de cotraitant pour les missions VISA, DET et AOR de la tranche optionnelle qui seront traités par la société SAFEGE pour un montant de 4 031,27 € TTC portant le montant du marché à 60 406,54 € TTC.
- Avenant n° 1 au marché 1384/19 pour l'isolation thermique par l'extérieur / peinture du bâtiment central de l'école Jules Ferry avec l'entreprise ROULLIAUD pour un montant de 2 287,74 € TTC, portant le marché à 99 760,14 € TTC, soit une augmentation de 2,34%.

### *Marchés*

- Avec l'entreprise SAS SN SANI CLIMAT pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré, lot n°4 « plomberie », pour un montant de 25 779,65 € TTC.
- Avec l'entreprise SIGNETIS SARL pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré, lot n°6 « signalétique », pour un montant de 1 380,00 € TTC.
- Avec l'entreprise ROULLIAUD pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré, lot n°5 « peinture », pour un montant de 3 223,02 € TTC.
- Avec l'entreprise KBJ pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré, lot n°3 « électricité », pour un montant de 3 618,91 € TTC.
- Avec l'entreprise PROSOLS pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré, lot n°2 « carrelage-faïence », pour un montant de 11 940,00 € TTC.
- Avec l'entreprise ELCIA pour la réhabilitation des sanitaires publics place Michel Debré, lot n° 1 « menuiseries intérieures – plâtrerie sèche », pour un montant de 6 811,13 € TTC.

### *Mise à disposition*

- Avec l'association La Tarbasse pour la mise à disposition du théâtre Beaumarchais, du matériel et de l'équipe technique pour les répétitions du spectacle « #BE », du 13 au 17 janvier 2020.

M. GUYON : Alors le budget a été voté, les délibérations ont été votées, je vous ai donné de l'information sur les décisions. Maintenant, je vais donner la parole à Isabelle. Je finirai moi mon propos sur une citation de Giscard d'Estain...

M. BOUTARD : On évolue tous avec le temps (rire de l'assemblée)

M. GUYON : Au revoir

M. BOUTARD : Ce n'est pas pour autant que j'en ferai une de Mitterrand (rire de l'assemblée)

M. GUYON : Voilà, Au revoir, on se retrouvera. Isabelle a demandé la parole mais c'est exceptionnel parce que normalement...

M. BOUTARD : Elle a pas le droit de parler !

M. GUYON : C'est ma chef de village et la présidente de la séance du conseil, alors attention !

Mme GAUDRON :

Monsieur le Maire

Mon cher Christian

Voilà. C'est ton dernier conseil municipal ce soir !

Nous savions bien que cela arriverait mais nous n'étions pas pressés.

L'exercice de prononcer ces quelques mots n'est pas chose aisée ; car je m'adresse au Maire et aussi à un ami.

Tu es notre Maire depuis trois mandats et j'ai eu ce grand plaisir d'être à tes côtés et œuvrer pour les amboisiennes et amboisiens. Tu peux être fier de ton action et des réalisations qui ont jalonné ces 19 années ; sans compter les années précédentes où tu as été adjoint au sport et conseiller municipal. Soit 31 années au service d'Amboise.

Le temps du bilan de tes réalisations pour la ville viendra plus tard. Nous sommes en période électorale.

Nous venons de voter le dernier budget du mandat. Je me souviens de l'état des finances d'Amboise quand nous avons pris les rênes de la ville en 2001 : la ville était à genou, tous les biens vendus pour combler les dépenses inconsidérées de l'équipe municipale précédente. Année après année, tu as redressé la barre, désendetté notre ville et investit pour le futur : des choses pour certaines qui ne se voient pas mais qui sont pourtant essentielles : la rénovation et l'isolation des bâtiments communaux, des écoles par exemple (ce sont des charges de fonctionnement en moins, des économies d'énergie et une contribution à la diminution de notre empreinte carbone !) ou des bassins de rétention d'eau ( si utiles quand le déluge arrive) pour protéger les personnes et leurs biens.

Le budget 2020 est un budget qui t'honore ! pas de poussière sous le tapis, pas de bombe à retardement. Tu laisses à tes successeurs une situation saine, une ville bien gérée et qui aura les moyens de relever les défis futurs en toute sérénité. Amboise va faire des envieux !

Mais il y a d'autres héritages moins tangibles sur lesquels je voudrais insister ce soir. Je pense notamment à cette ambiance que tu as sue, par ta personnalité, insuffler sur cette ville.

The « kiki's attitude ». Oui cela t'agace que nous employions des mots anglais alors que notre langue est si riche de mots : la « Kiki attitude » donc ... est faite de plusieurs ingrédients :

-Tes petites blagues bien placées pour détendre l'atmosphère vont nous manquer...

-Tes récits détaillés de tes petits plats que tu mijotes ne nous feront plus saliver. Il a fallu que je me casse la cheville pour avoir droit, moi aussi, à de petites barquettes d'une délicieuse ratatouille maison ! Livrées à domicile...

-La Subaru bleue pétante arrivant avec son bruit si particulier dans la cour de la mairie : « voilà le Maire ! » prévenait-on au cabinet. Les derniers temps, pour tromper ton monde, tu as chevauché un vélo électrique, plus écolo et très silencieux !

J'ai toujours été bluffée par ta connaissance de nos administrés : capable de me retracer quasiment l'arbre généalogique de la personne, avec ascendants et descendants s'il vous plait ! et même les à-côtés, les anecdotes et les éléments de contexte ! quand il ne s'agissait pas de son bulletin de notes pour peu que tu l'ais eu en classe !

Être maire, c'est comme avoir la responsabilité d'un enfant. Matin, midi, soir et nuit, on y pense, on s'inquiète, on veille, on gronde parfois, on pardonne, on est fier des réussites !

Ta connaissance de tes administrés est un véritable atout pour comprendre Amboise. Sentir la ville, sentir battre son pouls, prendre sa température et ses états d'âme.

C'est, après les attentats du 7 et 9 janvier 2015, organiser et participer à cet immense rassemblement des amboisiens pour dire avec eux notre refus de cette haine et de notre attachement à la liberté de la presse, aux valeurs républicaines. C'est se retrouver en mairie un samedi matin, groggys après les attentats terroristes du 13 novembre 2015, et réfléchir ensemble aux conséquences et actions à mener en situation d'Etat d'Urgence.

C'est aller l'an dernier rencontrer les « gilets jaunes », entendre et comprendre la colère de ces femmes et ces hommes et être leur porte-parole.

Car être maire, c'est être responsable d'une communauté de femmes et d'hommes, c'est veiller à sa cohésion dans les moments difficiles.

« Plumes de canard et nerfs d'acier » aura été ta devise. Car être Maire demande compréhension et patience et que parfois elles trouvent leurs limites... et ton tempérament de boxeur peut alors ressurgir !

Christian, tu es un Maire d'une grande humanité : le plus humble d'entre nous a ton écoute.

Alors au-delà de tous les beaux édifices que tu laisses dans ta ville de cœur, tu nous laisses une belle leçon d'humanité, matinée de bonne humeur et d'optimisme.

Merci Monsieur le Maire, merci cher Christian !

M. GUYON : J'en suis presque gêné mais je te dirai bien Isabelle ce que j'ai dit à Thierry il n'y a pas si longtemps, vous me donnez envie de rester mais c'est trop tard ...Merci quand même pour tous ces propos aimables et je voudrais dire aussi que la politique ne doit pas être la guerre. J'ai passé trois mandats de maire, d'autres mandats intéressants aussi et à chaque fois j'ai essayé de pas me mettre en colère. Ça m'est pourtant arrivé. Je ne suis pas particulièrement patient je dois le reconnaître, mais je l'ai dit à nos collaborateurs, à notre personnel municipal la semaine dernière et beaucoup d'élus étaient présents, pendant trois mandats, j'ai été un maire heureux. Et je tiens à ce que ça se sache parce que si j'ai été heureux, c'est aussi grâce à vous tous et à vous toutes. C'est vrai qu'on a passé un mandat de 6 ans, on s'est tiré la bourre il y a bien des fois, toujours dans le respect, la convivialité. Je dis merci aux élus, je dis merci aux adjoints sur lesquels je déchargeais quelques fois mon trop plein d'électricité. Mais je dis aussi merci à ma DGS préférée qui m'a bien aidé, qui m'a bien secondé. Et puis je n'oublie pas non plus mon Directeur de Cabinet. Profitez-en, il n'y en a plus pour longtemps encore avec moi ...Oui j'ai été un maire heureux et j'espère continuer à être quelqu'un d'heureux, à passer une bonne retraite. Alors je ne vais pas complètement laisser tomber Amboise, j'aurai toujours un œil bienveillant sur tout le monde mais deux semaines après l'élection du Maire, parce que je pense qu'avec le nombre de listes qu'il y a l'élection du Maire ne se fera que le dimanche 29 mars, donc deux semaines après je prends la route du sud, du grand sud. Je vais rater un certain nombre de choses, je vais rater l'inauguration de la Foire de Printemps, je vais rater la cérémonie de la déportation et je raterai également celle du 8 mai. Alors vous voyez que je vais décompresser pas mal mais je reviendrai. Encore une fois merci à tous et à toutes pour ce bonheur que vous m'avez donné aussi dans le boulot que j'ai fait. Merci Isabelle, et merci à tous les élus quels qu'ils soient d'ailleurs, y compris ceux avec lesquels je me suis accroché...

M. BOUTARD : Mais s'il n'y avait pas eu ça, ça n'aurait pas été pareil.

M. GUYON : Merci encore. La séance est levée.

Étaient présents :

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

Mme COLLET

M. CADÉ

M. BERDON

Mme SANTACANA

M. DURAN

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. LEVEAU

Mme CHAMINADOUR

Mme GLEVER

Mme DE PRETTO

M. VERNE

M. DEGENNE

M. DESHAYES

M. BOUTARD

Mme GUERLAIS

M. GALLAND

Mme MOUSSET

M. LEGENDRE